

Penser la laïcité **québécoise**

**Fondements et
défense d'une laïcité
ouverte au Québec**

Sous la direction de
Sébastien Lévesque



PENSER LA LAÏCITÉ QUÉBÉCOISE
Fondements et défense
d'une laïcité ouverte au Québec

PENSER LA LAÏCITÉ QUÉBÉCOISE
Fondements et défense
d'une laïcité ouverte au Québec

Sous la direction de
SÉBASTIEN LÉVESQUE



**Presses de
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Maquette de couverture : Laurie Patry
Mise en pages : Diane Trottier

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.
Dépôt légal 4^e trimestre 2014

ISBN 978-2-7637-2235-1
PDF 9782763722368

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Préface de George Leroux	IX
Introduction	
Les défis du pluralisme au Québec	1
<i>Sébastien Lévesque</i>	
PREMIÈRE PARTIE	
FONDEMENTS THÉORIQUES DE LA LAÏCITÉ	
Comprendre la laïcité. Une proposition théorique	9
<i>Jocelyn Maclure</i>	
Laïcité et multiculturalisme: même combat?	21
<i>Daniel Weinstock</i>	
Pour une laïcité critique	31
<i>Cécile Laborde</i>	
Étendue et limites de la neutralité de l'État	43
<i>Sébastien Lévesque</i>	
Du mauvais usage de la laïcité française dans le débat public québécois	55
<i>David Koussens et Valérie Amiraux</i>	

DEUXIÈME PARTIE

DIMENSIONS SOCIOLOGIQUE ET POLITIQUE DE LA LAÏCITÉ

Une société libre, démocratique et laïque peut-elle autoriser le financement public des écoles privées à vocation religieuse?	79
<i>François Boucher</i>	
Identité, travail et exclusion.	99
<i>Ianik Marcil</i>	
Les controverses autour du hijab des femmes musulmanes : un débat laïque?	109
<i>Leïla Benhadjoudja</i>	
La ville inclusive : évidence ou légende urbaine?	129
<i>Bochra Manai</i>	
La laïcité au féminin : guerre de genre(s)?	141
<i>Pascale Fournier</i>	

TROISIÈME PARTIE

DIMENSION JURIDIQUE DE LA LAÏCITÉ

Le Québec a-t-il besoin d'une loi sur la laïcité? Les fondements juridiques de la laïcité québécoise	155
<i>Pierre Bosset</i>	
Les fourches, les torches et les chartes : la protection constitutionnelle des droits et libertés comme rempart de civilisation	167
<i>Jérôme Lussier</i>	
Sortir de la forêt des amalgames : quelques repères juridiques pour y voir clair dans le projet de Charte des valeurs	179
<i>Louis-Philippe Lampron</i>	
Notices biographiques	193

Préface de George Leroux

L'histoire de la laïcité au Québec nous met en présence d'un lent processus de sécularisation des institutions, l'État prenant en charge progressivement l'ensemble des secteurs de la vie commune qui étaient jusque-là la prérogative des communautés religieuses et des paroisses. Cette évolution s'est complexifiée avec la croissance du pluralisme religieux et culturel au cours des vingt dernières années. Le récent débat sur le projet d'une « charte des valeurs québécoises » a montré que cette évolution entraine dans une phase difficile de consolidation sur le plan des principes et la discussion publique a révélé de profondes fractures au sein d'une société habituée à plus d'uniformité. On peut penser que ce débat a été beaucoup appauvri par l'accent mis sur la question particulière des signes religieux visibles, une dimension somme toute négligeable dans le dossier global de la laïcité, mais n'est-ce pas justement cette question, véritable pierre d'achoppement dans la trame d'une évolution pacifiée vers une laïcité consensuelle, qui doit nous solliciter? Pourquoi cette question a-t-elle suscité des tensions aussi vives, sinon parce

qu'elle a servi de révélateur des impasses de la situation politique du Québec aujourd'hui ?

Le conflit s'est rapidement structuré autour du choix entre l'adoption d'un modèle hérité de la France républicaine et l'acceptation d'une voie à construire sur la base d'un respect des libertés individuelles. En se crispant sur la question des signes religieux, ce conflit a permis de dégager un ensemble d'enjeux qui exigent une réflexion elle-même ouverte sur un avenir indécis. À beaucoup d'égards, le débat a suscité l'émergence d'une philosophie politique publique qui jusqu'alors semblait toujours se dérober. Dans les études rassemblées ici, la question est examinée avec rigueur et courage : on n'y trouvera aucune solution toute faite, aucune doctrine proposée *a priori*, aucun repli sur une histoire qui déterminerait l'avenir. En privilégiant au contraire le concept d'une laïcité ouverte, ces études acceptent le principe d'une indétermination historique et sociale de la laïcité au Québec. Ce que signifie cette indétermination, les auteurs proposent de le penser selon trois axes qui structurent l'ouvrage : un examen des fondements de la laïcité, un ensemble d'analyses des dimensions sociales et politiques de la situation actuelle et enfin une discussion des aspects juridiques qui demeurent centraux dans l'ensemble du débat.

Deux mots me semblent exprimer la perspective des travaux réunis dans ce livre : d'abord, la nécessité de *penser* ces enjeux conçus comme enjeux du présent, ensuite la richesse d'une attitude philosophique et politique marquée par *l'ouverture*. Si ces mots ont acquis une telle portée, c'est qu'ils expriment deux tâches, deux devoirs qui se présentent aux jeunes générations. Je voudrais, en guise de préface à cet ensemble d'études, tenter de préciser ce que sont ces tâches dans un contexte d'indétermination. Le premier concerne la contribution des intellectuels dans une société en quête d'identité, le second concerne une éthique de l'ouverture dans une phase de crispation.

Un examen des principales contributions au débat, depuis les travaux de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (commis-

sion Bouchard-Taylor) et son rapport rendu public au printemps 2008 jusqu'à maintenant, montre un clivage important dans la proposition des principes fondamentaux sur la laïcité. Ce clivage oppose deux types de propositions. Tant sur la question de la neutralité de l'État que sur le principe de l'égalité, nous distinguons en effet la proposition de ceux pour qui la conception de l'État est assujettie à une forme absolue et préexistante de la laïcité, et ceux pour qui la laïcité demeure une question à penser dans le présent. Un tel clivage se déduit du travail même des intellectuels engagés dans le débat : entre le recours à un modèle historique déjà construit et fondé sur l'autorité de la France républicaine, mère de notre langue et de notre nation, et la confrontation avec un pluralisme croissant et un cadre politique comparé à sa propre indétermination, il était sans doute inévitable que l'enjeu démocratique se trouve rabattu sur le conflit entre une requête d'homogénéité et l'acceptation de la diversité au sein même de l'interprétation de nos chartes.

De la même manière que la France a vu surgir au cours des dernières décennies des penseurs soutenant une doctrine de la laïcité d'abord soucieuse de préserver l'héritage historique de la loi de 1905, dans un contexte d'anxiété identitaire favorisé par la mise sur pied de diverses commissions, le Québec a vu plusieurs de ses grands intellectuels – je pense notamment à Guy Rocher et Yvan Lamonde – reprendre ici ce flambeau républicain. Pour eux, la démocratie imposerait une représentation unitaire et homogène de toutes ses institutions. Selon cette représentation, la laïcité requiert de l'État l'expression d'une indifférence : l'État est une personne morale, abstraite, qui représente non pas des citoyens concrets, mais une idée. C'est la République, une et uniforme. Elle ne peut assumer aucune diversité dans la représentation qu'elle donne d'elle-même, et cette uniformité se fonde sur le traitement laïque et démocratique des citoyens, considérés non pas dans leur diversité réelle, mais dans leur appartenance à la république. Le lien de ce modèle à une requête de souveraineté, sans être toujours explicite, demeure essentiel.

Le contraste est grand entre l'exercice constitué par un tel recours à un modèle républicain et celui que nous trouvons chez

les intellectuels qui ont conçu leur tâche comme l'invention d'une forme particulière pour une société aux prises avec sa propre indétermination, sur le plan tant politique que juridique. Dans le présent livre, la tâche de penser reçoit dans les faits une définition très différente de celle que nous observons chez les intellectuels que je qualifie de « républicains ». Le recours aux principes du libéralisme politique est certes le trait principal, mais j'y vois surtout l'exercice d'une pensée dans le contexte concret d'une incertitude. À une société qui n'a pas fait le choix de sa forme politique, qu'il s'agisse d'une république ou d'une autre forme, le respect des libertés apparaît alors comme la définition même des tâches présentes de la pensée. J'ai parlé de tâches face à une situation de mutation, j'évoque aussi un devoir : celui de justifier avec rigueur, s'il faut l'envisager, la restriction des libertés.

À cette différence dans l'exercice de la pensée, différence qui trouve dans le présent livre une illustration très concrète, je souhaite en ajouter une autre : celle qui concerne l'ouverture et l'avenir. Derrière le projet républicain de « neutraliser » le visage de l'État, faut-il voir la réticence, voire le rejet du « visage » de la diversité ? Toute diversité dans une république une et indivisible fait problème : qu'il s'agisse de la diversité des convictions relatives au bien, aux formes de vie, aux valeurs, à la culture, toute diversité paraît irréconciliable avec la perfection de l'unité républicaine. Au regard de la république, il ne suffit pas de reconnaître l'autorité des lois, il faut encore viser l'autorité de la représentation unitaire et idéalisée des valeurs de la République. Dans le modèle républicain, l'idéal est le même, il doit être produit par l'éducation, qui a pour fonction de réduire la diversité.

Cet argument mérite discussion : le « visage » de l'État doit-il neutraliser toute différence ? Mais quel argument peut justifier une telle recherche de l'uniformité ? Le bien commun l'exige-t-il ? La requête d'une philosophie politique adaptée aux défis du présent découle de ces questions. Penser une laïcité ouverte, c'est accepter de s'engager dans la discussion des principes fondamentaux des libertés, sans faire intervenir un modèle posé *a priori*. Dans un contexte marqué par un pluralisme croissant, le

Québec a un devoir d'ouverture, et penser les exigences de cette ouverture constitue sans doute le défi le plus important du présent. Dans les études rassemblées ici, l'ouverture est considérée non pas comme un compromis, voire une équation d'accommodement, elle est plutôt pensée comme une richesse, le contraire d'une fermeture porteuse d'exclusion. Il s'agit d'une valeur, d'un principe engagé dans un débat qui ne saurait évoluer par la seule intervention d'un modèle repris d'ailleurs. Sur cette question de la laïcité, comme sur la question fondamentale de son statut politique, le Québec contemporain doit tracer son propre chemin et il ne progressera que si la tâche de pensée est assumée comme un devoir intellectuel et si l'ouverture demeure conçue comme une valeur et non comme un obstacle. Le présent livre y contribue exemplairement.

Introduction

Les défis du pluralisme au Québec

SÉBASTIEN LÉVESQUE

La question de la laïcité est devenue incontournable au Québec. Depuis la fameuse « crise des accommodements raisonnables », qui a mené à la mise sur pied de la désormais célèbre commission Bouchard-Taylor, nombreux sont les chroniqueurs, les universitaires et les politiciens qui se sont prononcés sur le sujet. Cela dit, considérant la nature des enjeux et des problèmes qu'elle soulève, l'intérêt porté à la laïcité n'a rien d'étonnant. La place de la religion dans l'espace public, l'aménagement de la diversité ethnoculturelle et religieuse ainsi que les modalités d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes sont autant de questions dont une société libre et démocratique comme la nôtre ne peut faire l'économie. C'est d'autant plus vrai que le Québec, à l'instar des autres nations démocratiques, est marqué durablement par ce que le philosophe John Rawls appelait le « fait du pluralisme raisonnable ». Ici comme ailleurs en Occident, donc, la question du vivre-ensemble se pose avec toujours plus d'acuité. Comment le Québec peut-il relever les défis du pluralisme ? Quel modèle de laïcité lui sied le mieux ? Voilà le genre de questions avec lesquelles le Québec est présentement aux prises.

En novembre 2013, le gouvernement du Québec, avec le Parti québécois à sa tête, déposait le controversé projet de loi n° 60 (communément appelé la Charte des valeurs québécoises). Avant lui, le gouvernement libéral de Jean Charest, en réponse aux recommandations du rapport Bouchard-Taylor, avait présenté le timide projet de loi n° 94. Ces deux projets de loi ont cependant fait l'objet de vives oppositions et sont pour ainsi dire « morts dans l'œuf ». Quant aux débats qu'ils ont suscités, ils n'en demeurent pas moins bien vivants. Il faut dire que la notion de laïcité se prête dans les faits à diverses interprétations autour desquelles s'articulent de profonds désaccords. Ces interprétations se déclinent généralement sur deux axes : celui, d'abord, de la laïcité dite « stricte » ou « républicaine », laquelle s'accompagne le plus souvent de l'interdiction pour les agents de l'État d'arborer des signes religieux dans les institutions publiques, puis celui de la laïcité dite « ouverte », avec laquelle le droit à l'expression religieuse des individus demeure intact (ou presque).

Cet ouvrage collectif regroupe un ensemble de contributions qui ont en commun de se vouer à la défense d'une laïcité ouverte au Québec, c'est-à-dire une laïcité soucieuse du respect de l'égalité morale des individus et de la protection de leurs libertés de conscience et de religion. Il réunit pour l'occasion des intellectuels issus d'horizons académiques et culturels différents, mais néanmoins animés par une même conviction selon laquelle une authentique laïcité se devrait, autant que faire se peut, de participer à protéger et à étendre les libertés et les droits fondamentaux de la personne, et non à les restreindre. Cela dit, comme nous le verrons plus loin, cela ne signifie pas que les libertés individuelles soient absolues ou illimitées pour autant. Seulement, nous considérons que, dans une société libre et démocratique comme la nôtre, elles constituent une norme de base à laquelle toute entorse ou limitation nécessite une justification forte.

Outre leur volonté de se porter à la défense de la laïcité ouverte, les auteurs souhaitent par ailleurs offrir au néophyte comme au spécialiste l'occasion de réfléchir aux différentes facettes de la laïcité, de sorte qu'il devrait être en mesure d'en comprendre les fondements et les implications. Le titre de

l'ouvrage, *Penser la laïcité québécoise*, évoque ainsi la nécessité de se pencher sur l'état de la laïcité au Québec et sur son avenir. L'ensemble est construit selon une approche pluridisciplinaire et divisé en trois parties distinctes : la première s'attarde aux fondements théoriques de la laïcité, la seconde à ses dimensions sociologique et politique et la troisième à sa dimension juridique. Il va sans dire, cependant, que ces parties sont liées l'une à l'autre, alliant la théorie et la pratique, c'est-à-dire la réflexion à ses divers champs d'application.

La première partie de l'ouvrage s'intéresse à la dimension proprement philosophique de la laïcité et s'ouvre sur un texte de Jocelyn Maclure, lequel fait en quelque sorte le « tour du jardin » en nous présentant les différents modèles de laïcité, rejetant de ce fait l'argumentaire de ceux qui prétendent qu'il n'existe qu'une laïcité, soit la laïcité sans adjectif. Cette esquisse nous permettra par ailleurs de comprendre le sens et les implications de la laïcité, ainsi que ses modalités d'application.

Le texte suivant est de Daniel Weinstock, lequel s'affaire à démontrer que l'idée – très répandue – selon laquelle laïcité et multiculturalisme seraient incompatibles est non seulement inappropriée, mais carrément erronée, puisqu'elle est contraire à l'interprétation selon laquelle la laïcité et le multiculturalisme, dans leurs acceptions libérales, servent précisément à assurer la neutralité de l'État.

Pour Cécile Laborde, la laïcité est une composante essentielle de toute démocratie libérale. Une laïcité bien ordonnée se doit cependant d'être « critique », c'est-à-dire capable de se penser elle-même et toujours soucieuse de demeurer en phase avec le contexte historique et socioculturel dans lequel elle s'inscrit.

Sébastien Lévesque propose quant à lui un texte qui s'applique à définir le véritable sens de la neutralité de l'État. L'État, s'il doit effectivement demeurer neutre sur le plan religieux, ne doit pas être pour autant indifférent ou hostile à l'égard du fait religieux, bien au contraire.

Nombreux sont les intellectuels et les politiciens québécois qui prennent la laïcité française pour modèle. Dans un texte très étoffé, Valérie Amiraux et David Koussens mettent en garde contre cette fâcheuse tendance en rappelant, d'une part, que la laïcité française ne saurait être réduite à la représentation caricaturale que plusieurs s'en font, puis en montrant que c'est à tort qu'on lui attribue une mission d'intégration.

La deuxième partie rassemble des textes qui mettent en relief les implications de la laïcité dans les sphères sociale et politique. Dans un premier temps, François Boucher s'attaque à l'épineuse question du financement public des écoles confessionnelles en montrant qu'il est possible de concilier la diversité et le libre choix des parents en matière d'éducation avec l'intérêt général de la société à former de « bons citoyens ».

Dans le texte suivant, Ianik Marcil s'applique à nous montrer l'importance des relations économiques en général et au travail, en particulier dans la construction de l'identité individuelle. Ce faisant, l'auteur avance l'idée que, dans leur tentative pour redéfinir le vivre-ensemble, les démocraties libérales devront nécessairement tenir compte des revendications de reconnaissance au sein des « institutions intermédiaires ».

Et si le débat sur la laïcité n'en était pas vraiment un? C'est du moins la thèse que défend Leïla Benhadjoudja, suggérant qu'il s'agit plutôt d'une controverse au sujet des femmes musulmanes. De fait, souligne l'auteure, le débat sur le voilement ou le dévoilement des femmes musulmanes met davantage en lumière le processus de racialisation des musulmans plutôt que les angles morts de la laïcité au Québec.

Bochra Manai nous présente quant à elle le concept de « ville inclusive », c'est-à-dire la ville conçue comme le réceptacle de la diversité, de la différence et de la présence de l'altérité. Ce faisant, elle porte toutes les possibilités de coexistence, qu'elles soient faites de conflits ou de cohabitation pacifique. Et si la ville était porteuse de leçons pour ceux qui réfléchissent à la question de la laïcité?

Pascale Fournier, enfin, présente une perspective féministe sur la laïcité et plus particulièrement sur la Charte des valeurs québécoises. Il importe, selon l’auteure, de réfléchir aux diverses implications de ce projet de loi dans la vie sociale et économique des femmes ainsi qu’au type de féminisme qu’il sous-tend. Puisqu’elle n’octroie aucun nouveau droit aux femmes, cette charte peut-elle vraiment se targuer d’être féministe ?

La troisième et dernière partie de l’ouvrage s’attarde à la dimension juridique de la laïcité. Sans surprise, le projet de Charte des valeurs québécoises du Parti québécois occupe une place de choix dans les préoccupations de nos auteurs. Il faut dire que, de par sa nature et son importance, ce projet de loi soulève de nombreuses questions d’ordre juridique.

Dans un texte particulièrement riche et éclairant, Pierre Bosset nous offre une analyse des fondements juridiques de la laïcité québécoise. Considérant les exigences juridiques qui sont d’ores et déjà imposées à l’État par la constitution (plus précisément par les chartes des droits), il apparaît douteux, aux yeux de l’auteur, que le Québec ait véritablement besoin d’une loi sur la laïcité pour garantir l’exercice des libertés de conscience et de religion.

Sur un ton plus polémique, Jérôme Lussier nous rappelle ensuite que la protection constitutionnelle des droits et libertés constitue notre meilleure arme contre la tyrannie de la majorité. Ce faisant, il s’inscrit en faux contre ceux qui tendent à assimiler notre État de droit à une « dictature des juges ».

Louis-Philippe Lampron complète l’ensemble en nous offrant une lecture critique de la Charte des valeurs québécoises. Son jugement est sans appel : l’apport de ce projet de loi au droit québécois est pour ainsi dire nul, si ce n’est de la controversée – et malheureuse – mesure visant à interdire le port de signes religieux chez les agents de l’État.

Tout indique que le débat sur la laïcité québécoise n’est pas sur le point de s’achever. Plus que jamais, cependant, les Québécois sont avides de solutions. Résolument engagés en

faveur d'une laïcité ouverte, les textes présentés dans cet ouvrage n'en sont pas moins animés par le désir d'alimenter un débat public respectueux et constructif. Il faut dire qu'en dépit des désaccords importants qui persistent entre les tenants de la laïcité stricte ou républicaine et ceux de la laïcité ouverte, un consensus semble se dessiner autour de la nécessité de mieux définir les contours de la laïcité québécoise. Puisse cet ouvrage y contribuer.